



Conseil économique et social

Distr. générale
29 octobre 2013

Session de fond de 2013
Point 15 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 26 juillet 2013

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2013/L.30/Rev.1)]

2013/45. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 62/210 du 19 décembre 2007 de l'Assemblée générale et ses propres résolutions 2009/27 du 30 juillet 2009 et 2011/11 du 22 juillet 2011,

Constatant que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche continue de prendre des mesures novatrices dans le domaine de la formation et de la mise en valeur des capacités, déploie des efforts afin d'améliorer son efficacité et la haute qualité de ses produits, et met l'accent sur les programmes de formation ayant des effets multiples, notamment le renforcement des capacités des centres d'apprentissage dans les pays en développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Note* que des discussions préliminaires ont eu lieu entre le Secrétaire général et le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche afin d'examiner les incidences qu'aurait le projet de regroupement de quelques entités des Nations Unies offrant des services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs, parmi lesquelles l'Institut, et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, dans la limite des ressources disponibles, un rapport sur les consultations engagées.

*48^e séance plénière
26 juillet 2013*

¹ E/2013/63.

